

TARIFS SCOLAIRES 2023 - 2024

DROITS DE 1ÈRE INSCRIPTION

Maternelle - Élémentaire - Collège - Lycée	1 500 €
Élèves de l'école française Ferdinand de Lesseps	750 €

FRAIS SCOLAIRES *Tarif annuel*

TRIMESTRE 1 échéance 16/10/2023 = 40 %	TRIMESTRE 2 échéance 25/01/2024 = 30 %	TRIMESTRE 3 échéance 18/04/2024 = 30 %
--	--	--

dates indicatives

		TRIMESTRE 1 échéance 16/10/2023 = 40 %	TRIMESTRE 2 échéance 25/01/2024 = 30 %	TRIMESTRE 3 échéance 18/04/2024 = 30 %
Maternelle	5 729 €	2 291,60 €	1 718,70 €	1 718,70 €
Élémentaire	5 729 €	2 291,60 €	1 718,70 €	1 718,70 €
Collège	6 151 €	2 460,40 €	1 845,30 €	1 845,30 €
Lycée	6 700 €	2 680,00 €	2 010,00 €	2 010,00 €

DEMI-PENSION *Tarif annuel*

MATERNELLE	4 repas (D4)*	1 103 €	441,20 €	330,90 €	330,90 €
ÉLÉMENTAIRE	5 repas (D5)**	1 380 €	552 €	414 €	414 €
	4 repas (D4)**	1 103 €	441,20 €	330,90 €	330,90 €
COLLÈGE LYCÉE	5 repas (D5)***	1 433 €	573,20 €	429,90 €	429,90 €
	4 repas (D4)***	1 147 €	458,80 €	344,10 €	344,10 €
	3 repas (D3)***	860 €	344 €	258 €	258 €

* Maternelle 4 repas (D4) = Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

** Élémentaire 4 repas (D4) = Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
5 repas (D5) = Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi

*** Collège - Lycée 3 repas (D3) = Choix libre des jours (engagement sur l'année, y compris pour le choix des jours)
4 repas (D4) = Choix libre des jours (engagement sur l'année, y compris pour le choix des jours)
5 repas (D5) = Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi

- Un changement exceptionnel est possible mais doit être signalé en fin de trimestre pour le trimestre suivant.
- Tout trimestre commencé est dû.
- Pour les élèves non inscrits à la demi-pension un **ticket-repas** peut être acheté exceptionnellement. Le coût du ticket est de **8,50 €/unité** mais l'achat est limité à 10 par trimestre.

Fonds de solidarité, *sous réserve de modification*

25 € par année scolaire et par élève (facturé au 1er trimestre).

Droits d'inscription aux examens, *sous réserve de modification* (facturés au 2ème trimestre)

3ème - Brevet des collèges : 30 €
1ère - Épreuves anticipées de Français : 80 €
Terminale - Baccalauréat : 140 €

Abattements sur les frais de scolarité (fratrie)

10% pour le 3ème enfant scolarisé · 30% pour le 4ème enfant scolarisé · 50% pour le 5ème enfant scolarisé.

Manuels numériques

Les manuels numériques sont facturés au 1er trimestre pour l'ensemble de l'année scolaire. Le tarif est déterminé selon les niveaux, options et spécialités des élèves, et sur la base du prix éditeurs.

Voyages scolaires

Ils sont facturés dans le trimestre concerné, le cas échéant.